

# **REGLEMENT DES CONCOURS DES SOCIETES**

## **Saison 2023/2024**

### **REGLEMENT**

#### **REGLES GENERALES**

1° Pour participer il faut appartenir à un club régulièrement affilié à la Fédération Française de Tir et être en possession de la licence fédérale en cours de validité.

Pour les compétitions organisées en octobre, c'est la licence de l'année antérieure qui fait foi pour l'appartenance à la catégorie du tireur.

Pour concourir après le 30 septembre, le tireur devra être en possession de sa nouvelle licence ou de l'attestation délivrée par le logiciel ITAC.

2° Les Carabines, Pistolets et Revolvers, les équipements doivent être conformes au règlement I.S.S.F en vigueur.

3° Pour être classé en fin de saison il faut avoir disputé :

<b>DISCIPLINES</b>	<b>JEUNES</b>	<b>ADULTES</b>
<b>Carabine 10 mètres</b>	La moitié des concours (coupe de l'Indre inclus) qui auront lieu.	La totalité des concours (coupe de l'Indre inclus) qui auront lieu dans cette discipline (-) 3
<b>Pistolet 10 mètres</b>	La moitié des concours (coupe de l'Indre inclus) qui auront lieu	La totalité des concours (coupe de l'Indre inclus) qui auront lieu dans cette discipline (-) 3
<b>Carabine 50 mètres</b>	La moitié des concours (coupe de l'Indre inclus) qui auront lieu dans cette discipline.	La totalité des concours (coupe de l'Indre inclus) qui auront lieu dans cette discipline (-) 2
<b>Pistolet 25 mètres</b>	La moitié des concours (coupe de l'Indre inclus) qui auront lieu dans cette discipline	La totalité des concours (coupe de l'Indre inclus) qui auront lieu dans cette discipline (-) 2
<b>Pistolet 50 mètres</b>	La moitié des concours (coupe de l'Indre inclus) qui auront lieu dans cette discipline	La totalité des concours (coupe de l'Indre inclus) qui auront lieu dans cette discipline (-) 2

## **Pour exemple :**

**Exemple 1 :** En 2022 : 8 concours des sociétés ont eu lieu dans la discipline pistolet 10 mètres + la coupe de l'Indre soit 9 épreuves. Pour être classé **un tireur pistolet 10 mètres** devra avoir participé à : **En catégorie jeune : 4 matchs – En catégorie adulte : 6 matchs**

**Exemple 2 :** En 2022 : 5 concours des sociétés ont eu lieu dans la discipline carabine 50 mètres + la coupe de l'Indre soit 6 épreuves. Pour être classé **un tireur carabine 50 mètres** devra avoir participé à : **En catégorie jeune : 3 matchs – En catégorie adulte : 4 matchs**

Les concours de sociétés seront tirés, sur 30 plombs de match, les Tirs d'essais illimités ne sont autorisés qu'avant le premier coup de match pour tous les compétiteurs (écoles de Tir, cadets - cadettes – juniors garçons – juniors filles – dames et seniors).

Les cibles utilisées sont celles préconisées pour les épreuves S.E.C. par la Fédération Française de Tir. Il est possible dans certains clubs de pouvoir tirer sur cible électronique. Néanmoins, en fonction des clubs, les compétiteurs, Poussin, Benjamin et Minime continueront à tirer uniquement sur cible papier.

En cas de mutation d'un tireur, lorsque celui-ci aura commencé à tirer les concours des sociétés, il continuera à être classé dans la Société de tir pour laquelle il a participé à la première compétition et ce, jusqu'à la fin de la saison sportive.

Rappel : **Pour l'ensemble des disciplines, le comptage des points est fait au point entier.**

## **CATEGORIES DES TIREURS ET CLASSEMENT PAR EQUIPES DES CLUBS**

Le classement individuel des tireurs se fera suivant le règlement I.S.S.F. en vigueur.

### **Carabine 10 mètres :**

Poussin Garçon (PG) – Poussine Fille (PF)  
Benjamin Garçon (BG) – Benjamine Fille (BF)  
Minime Garçon (MG) – Minime Fille (MF)  
Cadet (CG) – Cadette (CF)  
Junior Garçon (JG) – Junior Fille (JF)  
Dame 1 (D1) – Dame 2 (D2) – Dame 3 (D3)  
Senior 1 (S1) – Senior 2 (S2) – Senior 3 (S3)

### **Pistolet 10 mètres :**

Poussin Garçon (PG) – Poussine Fille (PF)  
Benjamin Garçon (BG) – Benjamine Fille (BF)  
Minime Garçon (MG) – Minime Fille (MF)  
Cadet (CG) – Cadette (CF)  
Junior Garçon (JG) – Junior Fille (JF)  
Dame 1 (D1) – Dame 2 (D2) – Dame 3 (D3)  
Senior 1 (S1) – Senior 2 (S2) – Senior 3 (S3)

### **Carabine 50 mètres :**

Minime Garçon (MG) – Minime Fille (MF)  
Cadet (CG) – Cadette (CF)  
Junior Garçon (JG) – Junior Fille (JF)  
Dame 1 (D1) – Dame 2 (D2) – Dame 3 (D3)  
Senior 1 (S1) – Senior 2 (S2) – Senior 3 (S3)

### **Pistolet 25 mètres : ( Pour chaque discipline le règlement I.S.S.F. sera appliqué)**

Cadet (CG) – Cadette (CF)  
Junior Garçon (JG) – Junior Fille (JF)  
Dame 1 (D1) – Dame 2 (D2)  
Senior 1 (S1) – Senior 2 (S2) – Senior 3 (S3)

### **Pistolet 50 mètres :**

Junior Garçon (JG)  
Dame 1 (D1)  
Senior 1 (S1) – Senior 2 (S2) – Senior 3 (S3)

### **Classement par équipe :**

Il pourra être constitué des équipes carabine ou pistolet 10 mètres (tireurs non désignés à l'avance) (une seule équipe de poussins, benjamins, jeunes ou adultes par club).

#### **Exemple :**

3 meilleurs poussins (Filles et Garçons)  
3 meilleurs benjamins (Filles et Garçons)  
3 meilleurs jeunes minimes ou cadets (Filles et Garçons)  
3 meilleurs adultes ou juniors masculins et féminins

Si un club présente au moins 3 jeunes minimes ou cadets une équipe des 3 meilleurs jeunes sera obligatoirement constituée.

Les minimes ou cadets ne pouvant entrer dans une équipe (nombre insuffisant ou restant après constitution d'une équipe jeunes) peuvent être inclus dans une équipe adulte.

### **Il pourra être constitué des équipes carabine 50 mètres (tireurs non désignés à l'avance).**

#### **Exemple :**

3 meilleurs jeunes minimes ou cadets (Filles et Garçons).  
3 meilleurs adultes ou juniors masculins et féminins.

Si un club présente au moins 3 jeunes minimes ou cadets une équipe des 3 meilleurs jeunes sera obligatoirement constituée.

Les minimes ou cadets ne pouvant entrer dans une équipe (nombre insuffisant ou restant après constitution d'une équipe jeunes) peuvent être inclus dans une équipe adulte.

### **Il pourra être constitué des équipes Pistolet 25 mètres (tireurs non désignés à l'avance).**

#### **Exemple :**

3 meilleurs adultes, juniors et cadets masculins et féminins.

Les concours de société sont ouverts aux tireurs hors département. Ces tireurs seront classés dans une catégorie spécifique « Hors département ». Pour être classé en fin de saison, ces tireurs devront avoir disputé le nombre de concours requis, suivant le tableau ci-dessus.

## **Rachat :**

Lors des concours des sociétés, un tireur a la possibilité d'effectuer un « RACHAT ». **Seul le premier match compte pour le classement du Concours des Sociétés.** L'organisateur est en charge d'identifier la deuxième série en inscrivant au dos du premier et dernier carton « RACHAT » pour éviter toutes contestations.

Les rachats comptent dans le calcul de la redevance perçue par Comité Départemental de Tir de l'Indre.

## **Réclamations :**

A l'issue de la compétition, aucune réclamation ne sera possible sur le résultat d'un match d'un compétiteur. En cas d'erreur de retranscription des résultats ou sur le palmarès, une réclamation pourra être faite par courriel.

Les résultats seront disponibles dans les 3 jours après la compétition sur le site du CDT 36 : [www.cdt36.com](http://www.cdt36.com).

## **TARIFS DES ENGAGEMENTS**

Le tarif des engagements est fixé lors de la réunion préparatoire de la saison en cours.

### **Tarifs de la saison 2023/2024**

#### **Carabine 10 mètres :**

Série de 30 cibles + 3 essais - 1 coup de match par cible Adultes,.....	4.50 €
Série de 30 cibles + 3 essais - 1 coup de match par cible Juniors, Cadets, Minimes, Benjamins et Poussins.....	3.00 €

#### **Pistolet 10 mètres :**

Série de 15 cibles + 2 essais – 2 coups de match par cible Adultes :.....	4.50 €
Série de 15 cibles + 2 essais – 2 coups de match par cible Juniors, Cadets Minimes, Benjamins et Poussins :.....	3.00 €

#### **Carabine 50 mètres :**

Série de 15 cibles + 2 essais – 2 coups de match par cible Adultes :.....	4.50 €
Juniors, Cadets, Minimes.....	3.00 €

#### **Pistolet 25 et 50 mètres :**

Changement du centre des cibles ou des cibles tous les 10 coups de match (prévoir également des pastilles blanches et noirs autocollantes) Toutes catégories : .....	4.50 €
---	--------

Redevance au Comité de l'Indre de Tir : **25%** des engagements

En fin de saison, lors de l'assemblée générale, les récompenses seront attribuées en fonction du nombre de participations aux divers matchs et du classement final.

Le surclassement des tireurs, en début de saison, sera pris en compte suivant le règlement de la gestion des compétitions article I.A.1.5. de la FF-Tir.

## **ORGANISATION DES CONCOURS DE SOCIETES**

### **Horaires d'ouverture des stands :**

#### **Carabine 10 mètres et 50 mètres :**

#### **Pistolet 10 mètres et 50 mètres:**

Samedi de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 à 18 heures 30

Dimanche de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30 (**Fin des Tirs**)

#### **Pistolet 25 mètres :**

##### **Samedi**

Vitesse et Percussion Centrale..... 8 heures 45

Standard..... 10 heures

Vitesse et Percussion Centrale..... 11 heures

Vitesse et Percussion Centrale..... 14 heures

Standard..... 15 heures

Vitesse et Percussion Centrale..... 16 heures

Vitesse et Percussion Centrale..... 17 heures

##### **Dimanche**

Vitesse et Percussion Centrale...8 heures 45

Standard .....10 heures

Vitesse et Percussion Centrale...11 heures

Vitesse et Percussion Centrale...14 heures

Standard .....15 heures

**Ces horaires correspondent au 1 er coup d'essais.**

**Possibilité de concourir le vendredi après-midi suivant la volonté du club organisateur.**

**Il est possible que sur les weekends fériés, les organisateurs proposent la fin du Concours des Sociétés le dimanche à midi.**

**A charge des organisateurs de communiquer auprès des clubs du département.**

Mise à jour du règlement des Concours des Sociétés, suite aux travaux de la Commission réglementation concours des sociétés et coupe de l'Indre – Mars 2024.

